



**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 Février 2024

L'an 2024, le 29 Février à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 22 Février 2024, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 1 Excusé : 1
<u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : C.BEQUINOT – JC.CUGNET – C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY
Absent : C.DROMARD
Excusé : M.ZIMMERLIN, pouvoir à MA.HUMBERT
<u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT

10-24

Location de la forêt communale à la chasse

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'il est temps de procéder au renouvellement des baux de chasse pour la future saison, le dernier bail signé prenant fin au 31 Mars 2024.

Il est proposé d'une part, de redéfinir les parcelles chassables, et d'autre part, de les scinder en deux lots de chasse, louables aux chasseurs du village qui en ont fait la demande au préalable, en précisant qu'aucune sous-location ne sera autorisée.

Lot N°1 :

Lieu dits	Section	Parcelles	Surfaces (Ha)	% chassé	Surface bail
Les varilles	A	14	0.3375	100%	0.3375
Les petits champs	A	1	4.37	100%	4.37
	A	2	13.5137	100%	13.5137
	A	3	6.6537	100%	6.6537
Les bois de Montflambert	A	33	1.5853	100%	1.5853
Les affouages	A	44	21.2992	100%	21.2992
	A	45	4.133	100%	4.133
	A	46	1.001	100%	1.001
La plaine	C	208	15.3364	27%	4.1408

Les grueries	D	40	0.6005	100%	0.6005
	D	48	0.038	100%	0.038
	D	68	0.0215	100%	0.0215
	D	71	0.0195	100%	0.0195
	D	78	0.056	100%	0.0556
	D	86	0.028	100%	0.028
	D	89	0.025	100%	0.025
	D	90	0.018	100%	0.018
	D	91	0.044	100%	0.044
	D	92	0.0615	100%	0.0615
	D	93	0.066	100%	0.066
	D	94	0.056	100%	0.056
	D	96	0.0315	100%	0.0315
	D	98	0.03	100%	0.03
	D	99	0.0195	100%	0.0195
	D	101	0.0225	100%	0.0225
	D	102	0.3064	100%	0.3064
	D	113	0.049	100%	0.049
	D	117	0.0148	100%	0.0148
	D	121	0.031	100%	0.031
	D	130	0.246	100%	0.246
	D	140	0.038	100%	0.038
	D	1496	0.0474	100%	0.0474
	D	1497	0.07	100%	0.07
Les hiotaits	D	146	0.1248	100%	0.1248
	D	150	0.017	100%	0.017
	D	169	0.03	100%	0.03
	D	185	0.031	100%	0.031
				TOTAL	58.8396

Lot N°2 :

Lieu dits	Section	Parcelles	Surfaces (Ha)	% chassé	Surface bail
Les varilles	A	13	20.947	100%	20.947
Bonhommes	B	53	0.346	100%	0.346
	B	69	0.0085	100%	0.0085
	B	83	0.1188	100%	0.1188
	B	84	0.015	100%	0.015
				TOTAL	21.4353

Suite aux différents échanges avec les chasseurs du village, il est proposé d'attribuer :

- le lot N°1 à la Société de chasse Mutigny La Malmaison, siégeant au 10 Rue Thelliez et représentée par Monsieur THIBAUT Raymond en sa qualité de Président, sis 10 Rue Thelliez à MUTIGNY (51160)
- le lot N°2 à Monsieur Georges BEAUPUIS, sis 3 Voie Romaine à MUTIGNY (51160)

Et de fixer le prix de location à 140€ par hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé :

- La mise en location de chasse de la forêt communale, à partir de la saison de chasse 2024-2025 et pour une durée de 6 années, pour une surface de 80.2749 hectares, scindés en 2 lots de chasse comme suit :



Lot N°1 pour 58.8396 Ha (détail des parcelles dans le tableau ci-dessus)

Lot N°2 pour 21.4353 hectares (détail des parcelles dans le tableau ci-dessus)

-D'attribuer le lot N°1 à la Société de chasse Mutigny La Malmaison, représentée par Monsieur THIBAUT Raymond, sis 10 Rue Thelliez à Mutigny (51160) en sa qualité de Président,

-D'attribuer le lot N°2 à Monsieur BEAUPUIS Georges, sis 3 Voie Romaine à Mutigny (51160)

-De fixer le tarif de cette location à 140€ l'hectare

-De donner pouvoir à Madame le Maire pour la rédaction et la signature des baux de chasse ainsi que les diverses pièces relatives à cette location.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 1

En raison d'un lien avec cette affaire, n'ont pas participé au vote :

- *M.A HUMBERT*

- *M.ZIMMERLIN*

Fait le 29 Février 2024

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le Lundi 4 Mars 2024

Affiché en Mairie le Lundi 4 Mars 2024